

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

PS41 - CASQUE ANTI-BRUIT SUPER HV



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat III) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN 352-1 (SNR 30dB) (2020)

ANSI S3.19 (NRR 25dB) (1974)

AS/NZS 1270 (SLC(80) 31dB - Class 5) (2002)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

CE 800492

Publié par : BSI Group The Netherlands B.V.

John M. Keynesplein 9, 1066 EP Amsterdam, The Netherlands (NB: 2797)

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type basée sur l'assurance qualité du processus de production (module D) comme détaillé dans le règlement EPI (UE) 2016/425 sous la surveillance de l'organisme notifié:

BSI Group The Netherlands B.V.

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2026-01-09